



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président  
**Date de la convocation :** 13 février 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 février 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Claude GOUILLON-CHENOT à Hélène BOUDON  
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Carine BRODIN

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Stéphanie BERNARD

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

MAISON FRANCE SERVICE  
MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

**Rapporteure :** Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

50

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

56

**Vu** les articles L. 5211-17 et L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, lesquels prévoient, en cas de transfert d'une compétence à un EPCI, le principe de la mise à disposition de plein droit, à titre gratuit, et sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence transférée ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 Décembre 2016 prononçant la fusion des Communautés de Communes « Entre Allier et Bois Noirs », « la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière » et « Thiers Communauté ».

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne est compétente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière de « *création, entretien et gestion de locaux abritant les différents services à la population à caractère social* ».

La ville de Courpière dispose sur son territoire d'un bâtiment accueillant des services sociaux de la Communauté de Communes. Le bâtiment correspond à la Maison France Services (MFS).

Dans le cadre du projet de Maison France Services à Courpière, il est nécessaire d'acter la mise à disposition des locaux de 173 m<sup>2</sup> de la Commune de Courpière à la Communauté de Communes.

Aussi, il convient, afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement de la future Maison France Services ainsi que pour la sollicitation d'une subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de formaliser la mise à disposition de la Commune à la Communauté de Communes à travers un procès-verbal.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de mise à disposition de la Commune à la Communauté de Communes, des locaux situés place Jean Payre à COURPIERE ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 51	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

